



DOCUMENT DE CONSULTATION DE CONCEPTION

Programme de Solutions Biomasse pour la Cuisine Propre en Afrique – Résumé Non Technique (PoA)

Préparé par :

Burn Manufacturing Co, ses filiales et entités associées (« Burn »)

Date : mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé non technique
2. Introduction
3. Objectif et technologie du PoA
4. Description du programme d'activités
5. Limites géographiques
6. Groupe cible et déclaration ODA
7. Technologies incluses dans le PoA
8. Plan de mise en œuvre
9. Crédits carbone
10. Motivation et avantages du programme
11. Conformité aux principes de sauvegarde
12. Informations de contact

LISTE DES ACRONYMES

CH₄ – Méthane

CME – Entité de Coordination et de Gestion

CO – Monoxyde de Carbone

CO₂ – Dioxyde de Carbone

GHG – Gaz à Effet de Serre

GMOs – Organismes Génétiquement Modifiés

GS – Norme Gold (Gold Standard)

IAP – Pollution de l’Air Intérieur

LSC – Consultation des Parties Prenantes Locales

MJd – Mégajoule Livré (énergie utile livrée)

NO_x – Oxydes d’Azote

N₂O – Oxyde Nitreux

ODA – Assistance à la Déclaration Officielle

PM – Matière Particulaire

PM₁₀ – Matière Particulaire de diamètre ≤ 10 micromètres

PM_{2.5} – Matière Particulaire de diamètre ≤ 2,5 micromètres

PoA – Programme d’Activités

SDG – Objectif de Développement Durable

SO_x – Oxydes de Soufre

TPDDTEC – Technologies et Pratiques pour Remplacer la Consommation Décentralisée d’Énergie Thermique

VPA – Activité de Projet Volontaire

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Consultation de conception pour le « Programme de Solutions Biomasse pour la Cuisine Propre en Afrique » (PoA)

Introduction

Le Programme d'Activités proposé, **« Programme de Solutions Biomasse pour la Cuisine Propre en Afrique »**, est en cours de développement dans le but de remplacer les foyers de cuisson inefficaces dans les ménages à travers l'Afrique. Cela sera réalisé par la distribution et l'installation de dispositifs de cuisson efficaces, y compris des foyers améliorés fonctionnant au bois et au charbon.

But et technologie du Programme d'Activités (PoA)

La consommation de biomasse pour l'énergie domestique a de nombreux impacts négatifs sur les ménages et des impacts environnementaux plus larges au niveau communautaire. Ceux-ci incluent la déforestation et la dégradation des terres, les émissions de gaz à effet de serre (GES), la perte de fertilité des sols et la capacité de rétention de l'eau. Au niveau des ménages, la pollution de l'air intérieur (PAI) se produit lorsque des polluants nocifs pour la santé sont libérés lors de la combustion de la biomasse. La PAI augmente la probabilité de contracter des maladies telles que la pneumonie, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies cardiaques ischémiques, les maladies pulmonaires obstructives chroniques et le cancer du poumon.

Burn Manufacturing Co, ses filiales et entités associées (« Burn ») ont conçu cet actif carbone afin de fournir aux utilisateurs finaux à travers l'Afrique un accès aux technologies de cuisson modernes et de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs liés à l'utilisation continue de la biomasse sur des foyers traditionnels et inefficaces dans le scénario de référence.

Le groupe cible de bénéficiaires sont ces ménages qui utilisent la biomasse comme principale source de combustible de cuisson dans le scénario avant-projet. Les améliorations de l'efficacité thermique des appareils du projet, par rapport aux foyers de cuisson de référence, génèrent des économies de combustible significatives. Ces économies de combustible servent de base au calcul des réductions des émissions de carbone pour ce projet et des divers indicateurs de développement durable pour les ménages participant au projet.

L'entité de **Coordination et de Gestion (CME)** du PoA proposé est **Burn Manufacturing Co**, ses filiales et entités associées (« Burn »).

Le PoA sera certifié par le **Gold Standard pour les Objectifs Globaux ("Gold Standard")**, en appliquant la méthodologie Gold Standard intitulée « **RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA CUISSON ET AU CHAUFFAGE: Technologies et Pratiques pour Remplacer la Consommation Décentralisée d'Énergie Thermique (TPDDTEC) v5.0** ».

Les premières activités de projet dans le cadre du PoA verront la distribution de foyers améliorés aux ménages au Malawi, au Nigeria et à Madagascar, où des consultations des parties prenantes locales ont été prévues.

Description du Programme d'Activités (PoA)

Le PoA sera développé sous la direction de la méthodologie applicable Gold Standard "RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE CUISSON ET DE CHAUFFAGE: Technologies et Pratiques pour Remplacer la Consommation d'Énergie Thermique Décentralisée (TPDDTEC) v5.0."

Limite géographique – Le PoA est conçu comme un PoA multi-pays africain incluant 48 pays dans la limite du PoA, voir ci-dessous:

1	Angola	13	Djibouti	25	Lesotho	37	Senegal
2	Bénin	14	RDC	26	Libéria	38	Seychelles
3	Botswana	15	Guinée Equatoriale	27	Madagascar	39	Sierra Leone
4	Burkina Faso	16	Érythrée	28	Malawi	40	Somalie
5	Burundi	17	Eswatini/Swaziland	29	Mali	41	Afrique du Sud
6	Cabo Verde	18	Ethiopia	30	Mauritanie	42	Soudan du Sud
7	Cameroon	19	Gabon	31	Mozambique	43	Soudan
8	République Centrafricaine	20	Gambie	32	Namibie	44	Tanzanie
9	Tchad	21	Ghana	33	Niger	45	Togo
10	Comores	22	Guinée(République de)	34	Nigeria	46	Ouganda
11	Congo	23	Guinée-Bissau	35	Rwanda	47	Zambie
12	Cote d'Ivoire	24	Kenya	36	Sao Tome & Principe	48	Zimbabwe

Groupe cible – Ménages utilisant des foyers traditionnels utilisant de la biomasse non renouvelable (bois et charbon).

AOD – Aucun financement public ou aide publique au développement (APD) ne sera détourné pour la mise en œuvre du PoA.

Technologies incluses dans le PoA

Le premier ensemble d'activités de projet distribuera des poêles à bois et à charbon « ECOA », fabriqués en Afrique, avec la plus grande efficacité thermique de la région.



ECO A WOOD



ECO A CHAR

SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

PARAMÈTRE	BOIS ECOA	CHARBON ECOA
Efficacité thermique	53.7%	71.3%
Puissance de cuisson (kW)	1.228kW	0.956kW
PM2.5 par énergie utile délivrée (mg/MJd)	210.2 mg/MJd	38.16 mg/MJd
CO par énergie utile délivrée (mg/MJd)	5.50 g/MJd	3.78 g/MJd
Score de sécurité	97.5%	90%

Les activités du projet dans le cadre du PoA peuvent accueillir différents modèles de types de poêles à biomasse conformément aux dispositions de la méthodologie GS TPDDTEC V.4.0, après approbation expresse du CME.

Plan de mise en œuvre

- Consultation de conception au niveau PoA – mars à avril 2026
- Consultations des parties prenantes locales – avril à mai 2026
- Études de référence (Baseline Studies) – avril à mai 2026
- Enregistrements PoA & VPA – novembre 2026
- Distribution des foyers – sera spécifique à chaque VPA et communiquée pour chaque VPA.

Crédits carbone

Les réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont obtenues grâce aux économies de combustible de biomasse non renouvelable. Ces économies de combustible seront calculées comme des crédits carbone évités en utilisant la méthodologie Gold Standard et les règles et procédures de certification applicables.

Les revenus de la vente des crédits carbone aident notamment à :

- a. Distribuer des dispositifs de cuisson améliorés à un prix subventionné abordable pour les utilisateurs finaux.
- b. Augmenter et étendre le programme, atteignant ainsi une plus grande gamme d'utilisateurs finaux.
- c. Générer plus d'emplois.
- d. Fournir un service après-vente fiable.
- e. Sensibiliser et informer les utilisateurs finaux sur les avantages et comment utiliser les cuisinières améliorées.

Motivation et avantages du programme

Les poêles du projet réduisent la consommation de biomasse non renouvelable (c'est-à-dire le bois et le charbon de bois) et, ce faisant, améliorent les résultats socio-économiques critiques pour les ménages, y compris la santé, les économies financières et de temps pour les ménages bénéficiaires.

La pollution intérieure de base liée à la combustion de biomasse non renouvelable est associée à des maladies telles que la pneumonie, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies cardiaques ischémiques, les maladies pulmonaires obstructives chroniques et le cancer du poumon.¹

Avantages environnementaux:

Le PoA est conçu pour réduire de manière significative la dépendance à la biomasse non renouvelable pour les besoins énergétiques domestiques liés à la cuisine, auparavant fournis par les cuisinières traditionnelles, réduisant ainsi la déforestation liée au combustible de biomasse de cuisine. De plus, la réduction de l'utilisation de la biomasse non renouvelable pour la cuisson entraînera une réduction des émissions telles que les NOx, SOx, les particules ("PM") 2,5/10, CO, améliorant ainsi la qualité de l'air intérieur. L'utilisation des dispositifs dans le cadre de ce PoA contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées au réchauffement climatique, y compris le CO₂, le CH₄ et le N₂O.

Avantages sociaux et économiques:

¹ <https://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/household-air-pollution-and-health>

Impact sur les objectifs de développement durable (ODD) (non exhaustif):



Outre la réduction des émissions de GES conformément à l'objectif de développement durable (ODD) numéro 13 de l'ONU, « Action pour le climat », ce programme cherchera également à augmenter d'autres bénéfices de durabilité à long terme pour les familles locales, les agents de vente, les enquêteurs de données, ainsi que l'environnement local. Les activités du projet dans le cadre du PoA devraient contribuer à différents objectifs de développement durable (ODD) de la manière suivante :

1. Réduction des dépenses des utilisateurs finaux liées à l'achat de combustible pour la cuisine. Les dépenses des ménages en combustible peuvent représenter une contribution substantielle aux budgets domestiques. Une réduction de la consommation de biomasse non renouvelable peut créer des économies financières importantes, permettant aux ménages d'employer ces économies à d'autres usages constructifs, ou à des économies. **(conformément aux ODD 1 « Pas de pauvreté »).**
2. Une réduction des émissions de monoxyde de carbone et de particules pendant la combustion dans les ménages réduira la pollution intérieure et diminuera ainsi les incidences de maladies respiratoires, de maux de tête et de démangeaisons oculaires, en particulier pour les femmes et les enfants qui passent beaucoup de temps à cuisiner **(conformément à l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être »).**
3. Les efficacités de conception des cuisinières améliorées permettent de raccourcir les temps de cuisson et de réduire la fréquence des achats de combustible. Cela crée alors des gains de temps, en particulier pour les femmes et les filles, qui fournissent un travail non reconnu associé à la collecte de combustible et à la préparation des repas, créant du temps qui peut être utilisé pour des activités constructives de ce groupe de bénéficiaires **(conformément à l'ODD 5 « Égalité des sexes »).**
4. Le PoA accélérera l'accès accru aux technologies de cuisson propres, modernes et efficaces **(conformément à l'ODD 7 « Énergie abordable et propre »).**

5. Les agents de vente et les enquêteurs de collecte de données recevront une formation spécialisée sur l'utilisation des cuisinières améliorées, les avantages économiques et environnementaux **(conformément à l'ODD 4 « Éducation de qualité »)**.

6. La mise en œuvre du PoA créera des emplois pour les personnes employées pour la fabrication, la distribution, la vente et le support client pour les projets respectifs **(conformément à l'ODD 8 « Travail décent pour tous »)**.

7. Les économies de carburant associées à l'utilisation des cuisinières améliorées auront un bénéfice collectif en réduisant la demande de biomasse non renouvelable en Afrique, qui est associée à la déforestation **(conformément à l'ODD 15 « Vie terrestre »)**.

Conformité avec les principes de sauvegarde

Un examen complet de la conformité du PoA proposé avec les principes de sauvegarde Gold Standard sera entrepris au niveau du VPA, en respectant les réglementations de la partie hôte et le contexte socio-politique local. Un résumé de haut niveau de la conformité est fourni ci-dessous :

Principes sociaux

- **Principe 1: Droits de l'homme:** La distribution de dispositifs de cuisson améliorés ou toute activité liée à l'opération du PoA ou de ses VPA respectifs, présente un risque minimal de violation des lois sur les droits de l'homme ou des conventions internationales et de toutes les dispositions associées énumérées dans les principes de sauvegarde (version 2.1) du Gold Standard pour les objectifs mondiaux. Au niveau national des consultations des parties prenantes locales (LSC), le CME effectuera et communiquera aux parties prenantes un examen complet de toutes les lois et réglementations applicables pour s'assurer que les conventions et protocoles internes régionaux, nationaux et internationaux ratifiés de chaque partie hôte en matière de droits de l'homme sont respectés.

- **Principe 2: Égalité des sexes et autonomisation des femmes:** L'utilisation de dispositifs efficaces en substitution ou en réduction de la biomasse ligneuse traditionnelle générera des résultats spécifiques qui bénéficient et respectent les droits des femmes. Les avantages individuels et une évaluation des conditions de base dans le scénario pré-projet seront fournis pour chaque LSC comme exigence pour les revendications de l'ODD 5 telles qu'intendues dans la conception du PoA

- **Principe 3: Santé et sécurité communautaires:** Il n'y a pas de résultats négatifs réels ou perçus pour la santé communautaire envisagés pour le PoA. Le CME s'assurera que tous les VPA (par le biais des LSC respectifs et de la documentation de conception) définissent et communiquent la conformité avec toutes les sauvegardes associées aux conditions de santé et de sécurité au travail, y compris les évaluations qui protègent la santé et la sécurité des personnes employées pour l'opération du VPA.

- **Principe 4: Patrimoine culturel, peuples autochtones, déplacement et réinstallation:**

Le PoA est défini par l'installation de dispositifs de cuisson portables, donc il n'y a aucun risque que la mise en œuvre du PoA affecte des sites de patrimoine culturel. Le CME s'assurera que tous les VPA démontrent la conformité à cette exigence et mettent à jour tous les intervenants au niveau du VPA en ce qui concerne les sauvegardes de chaque VPA pour protéger :

- Contre l'altération, les dommages ou le retrait de tout site, objet ou structure de patrimoine culturel significatif, des sites de patrimoine culturel et historique
 - Contre l'expulsion forcée et le déplacement
 - Les droits de tenure foncière et autres droits
 - Les droits des peuples autochtones
-
- **Principe 5: Corruption:** Le CME s'assurera que tous les VPA seront tenus de démontrer et de communiquer aux parties prenantes que la corruption et les pratiques de corruption de toute nature ne seront pas tolérées dans la mise en œuvre de tout VPA pendant la durée de vie du PoA.
-
- **Principe 6: Impacts économiques:** Le CME ne tolérera pas l'inclusion de tout VPA utilisant du travail forcé ou engageant des pratiques d'emploi qui violent les lois du travail internationales et nationales. Chaque VPA doit démontrer et communiquer aux parties prenantes toutes les sauvegardes et la conformité avec les dispositions du principe 6 des exigences des principes de sauvegarde Gold Standard.

Principes environnementaux et écologiques

Principe 7: Climat et énergie

- **Émissions:** Le projet réduira les émissions de GES par rapport au scénario de référence sur une période pouvant aller jusqu'à 20 ans (durée du PoA). L'utilisation des cuisinières du projet aidera à éviter les émissions de nombreuses tonnes de CO2 dans l'atmosphère.
- **Approvisionnement en énergie:** L'objectif de ce projet est de mettre en œuvre des cuisinières améliorées qui utilisent moins de biomasse non renouvelable. Ainsi, la quantité de bois prélevée sur les ressources naturelles est réduite par rapport au scénario de référence.

Principe 8: Eau

- **Impact sur les régimes/patterns des eaux naturelles:** Le projet n'aura aucun impact négatif sur les ressources en eau de la région. Il n'y aura pas de changement significatif dans le volume d'eau disponible pour la consommation des ménages.
- **Érosion:** Le projet réduit notablement la consommation de bois de chauffe et protège ainsi le couvert forestier naturel. Par conséquent, la possibilité d'érosion sera indirectement réduite, et la stabilité de l'eau améliorée.

Principe 9: Environnement, écologie et utilisation des terres

- **Modification du paysage et du sol:** Aucune culture ou autre produit ne sera produit dans le cadre du projet.
- **Vulnérabilité aux catastrophes naturelles:** Le projet n'aura aucun impact sur les catastrophes naturelles. Le projet ne conduira à aucun changement dans l'utilisation des terres et n'aura aucun impact sur les terres dans la zone du projet. Aucune exacerbation des dangers naturels ou causés par l'homme ne peut donc être prévue.
- **Biosécurité et ressources génétiques:** Aucun OGM ne sera utilisé dans le cadre du projet.
- **Rejet de polluants:** En raison des activités du projet, la consommation de bois de chauffe devrait être réduite, et aucun combustible fossile ne devrait être brûlé, il n'y a donc aucun risque de rejet de polluants dans l'environnement.
- **Déchets dangereux et non dangereux:** Au stade de la production des technologies, le projet sous-traite les services de fabricants locaux qui respectent des exigences de sécurité strictes comme l'exige la loi et, à ce titre, il n'y a aucune possibilité de génération de déchets dangereux et non dangereux pendant le projet. Le projet mettra en œuvre une stratégie de réparation et de gestion des déchets tout au long de la durée de vie du projet.

- **Pesticides et engrais:** Le projet n'implique pas l'application de pesticides et d'engrais.
- **Exploitation des forêts:** Le projet réduira la demande de bois de chauffe et donc également le taux de récolte des forêts. Par conséquent, le projet a un impact positif sur le couvert forestier.
- **Sécurité alimentaire:** Le projet n'a pas d'impact sur la croissance des aliments ni sur la qualité des aliments.
- **Bien-être des animaux:** Le projet n'implique pas l'élevage d'animaux.
- **Zones de haute valeur pour la conservation et habitats critiques:** Chaque VPA sera tenu de démontrer des mesures de sauvegarde et de conformité avec les protocoles nationaux et internationaux sur les habitats critiques et la biodiversité.
- **Espèces en voie de disparition:** Le PoA n'est pas envisagé pour avoir un impact sur leur habitat puisqu'il n'affecte que les ménages existants.
- **Espèces exotiques envahissantes:** Le projet n'introduira aucune espèce exotique.

Pour tout retour d'information / suggestions / partenariats, contactez :

Stanley Kahira Kiriungi

Chef de projet – Opérations Carbone

Burn Manufacturing Co, ses filiales et entités associées (« Burn ») (représentant du projet)

Email : Stanley.kiriungi@burnmfg.com

Téléphone : +254 710 275 674 / +254 757 722 627